

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Veronique Lemay](#)

<https://www.cadre21.org/membres/d35a46987fe8ca694f598e6e>

Date d'obtention : 2022-08-24 19:10:23

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut passer la grille d'évaluation de l'incident à la victime et aux témoins avant de la remplir avec la personne investigatrice. De plus, il faut vérifier si cette dernière avait un acte impulsif ou si elle avait une intention malveillante. Il faut ensuite confisquer les téléphones des personnes impliquées et contacter le service de police. Si les intentions de la personne étaient malveillantes, il ne faut pas lui faire remplir la grille d'évaluation, mais le rencontrer pour lui expliquer la situation et lui confisquer son téléphone. Il ne faut pas regarder les photos contenant de la pornographie juvénile. Ce sont les policiers qui s'occuperont par la suite du téléphone et de faire la rencontre de sensibilisation ou de faire une enquête ou de référer vers le DPCP. Il ne faut pas poursuivre des démarches par la suite, nous ne sommes pas mandataires du service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il est important de bien connaître tous les cas possibles afin de bien intervenir pour répondre à la situation. Je retiens également que si les élèves ne collaborent pas, il faut contacter le service de police afin qu'il prenne en charge la situation. Je retiens aussi qu'il faut essayer de retracer les personnes impliquées dans l'école afin de limiter les impacts sur l'intégrité de la personne victime. Je retiens finalement qu'il ne faut pas oublier de communiquer avec les parents des personnes impliquées après nos rencontres afin de les tenir informer de la situation et pouvoir répondre à leurs questions au besoin.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate semble être lorsqu'il faut décider s'il faut faire remplir la grille d'évaluation ou contacter le service de police. Par exemple, il ne faut pas faire remplir la grille d'évaluation lorsqu'il y a des intentions malsaines, mais appeler le service de police. Par contre, il faut le faire remplir tout de même à la personne investigatrice lorsqu'il n'y a pas de pornographie juvénile, mais que la victime est inquiète. Il ne faut pas faire remplir la grille lorsqu'un parent nous interpelle, mais le référer vers le service de police. Bref, notre but premier est de rassurer la victime et son entourage.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

